



Élections du 4 décembre 2014 • Commission Consultative Mixte Agricole

UNE ORGANISATION FORTEMENT REPRÉSENTATIVE, ENGAGÉE DANS LA DÉFENSE DES ENSEIGNANTS

Les élus à la CCM, avec l'appui du réseau des délégués régionaux et des délégués d'établissements Fep-CFDT, assurent un accompagnement des enseignants contractuels dans trois principaux domaines.

La Commission Consultative Mixte Agricole

La prochaine CCM sera composée de huit représentants élus des organisations syndicales d'enseignants, des représentants de l'administration et des chefs d'établissements.

Les attributions de la CCM :

- Emploi
- Promotions
- Notation et Avancement
- Formation
- Sanctions

Démarches administratives

- Ils informent sur les démarches administratives : calendriers, conditions à remplir, démarches à mettre en œuvre.
- Ils proposent un suivi individualisé pour les promotions, avancements, mutations, congés individuels de formation...
- Ils défendent les dossiers qui leur sont transmis : CIF, promotions...
- Ils apportent soutien et défense contre toute tentative de licenciement abusif, de refus illégitime de mutation, ou de sanction excessive.

Respect du droit et de l'équité

- Ils veillent à la bonne application des règles du mouvement de l'emploi.
- Ils vérifient de manière attentive les tableaux d'avancement et de promotion.

Amélioration des carrières et du statut

- Ils travaillent à l'évolution des textes réglementaires (notes de services sur l'emploi, sur les obligations de services...).
- Ils agissent pour des mesures exceptionnelles permettant le reclassement des agents de catégorie 3 et pour une programmation pluriannuelle des concours.

La Fep-CFDT dans la CCM

63,6 % des voix aux élections de 2010

4 élus sur les 5 représentants

des enseignants et
documentalistes, contractuels
de droit public

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS Fep-CFDT

- Rendre compte de l'activité en CCM et de celle des groupes de travail.
- Consulter les enseignants pour être les porte-paroles fidèles de leurs revendications.
- Agir à la CCM dans une démarche constructive.
- Résister et s'opposer si nécessaire.

 **DONNEZ DE LA VOIX
A VOTRE VOIX**

FEP





Élections professionnelles du 4 décembre 2014

RÉSISTER, AGIR, GAGNER

Un réseau de militants solidement organisé pour mobiliser et mener des actions déterminées.

LA Fep-CFDT DANS L'ACTION...

... ce qui a été obtenu ces dernières années

EMPLOI

→ De 2007 à 2012, Pétitions, actions dans les DRAAF, interventions auprès des parlementaires : **120 postes sauvés en 2007, des dizaines en 2008, plus de 100 en 2009. Création de 45 postes en 2014.**

CONDITIONS DE TRAVAIL

→ Juillet 2013, De nombreuses pétitions et autres actions ont permis d'obtenir **une note plus précise sur les obligations de service.**

SALAIRES

→ **Indemnités kilométriques** si le poste est sur deux établissements.
→ **Valorisation des services de MI-SE** (Maître d'Internat - Surveillant d'Externat).

VOLET SOCIAL DU PROTOCOLE

→ En 2014, **193 collègues** ont été **contractualisés** au titre de la résorption des emplois dits « article 44 ».

PROMOTION DES AGENTS DE CATÉGORIE 3

→ Avril 2007, 2000 pétitions et un décret permettant des **promotions exceptionnelles pour cinq ans.**
→ Décembre 2012, Un nouveau décret permettant des **promotions exceptionnelles pour trois ans.**
→ De 2007 à 2014, **2000 agents reclassés.**

RÉFORMES

→ Notre opposition au « Tout CCF » a payé et a permis de **préserver la qualité des diplômes.**

CONCOURS

→ RAEP : **reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour les concours internes.**
→ **86 candidats admis** en 2014.

... nos revendications pour demain

→ Une Dotation globale horaire (DGH) en adéquation avec les besoins pédagogiques, qui intègre les documentalistes et l'ensemble des missions de l'enseignement agricole (coopération internationale...).

→ La suppression de l'art. 29 du décret 89-406 à la source de toutes les dérives de l'annualisation. Une nouvelle clarification des textes sur les obligations de service, avec le chiffrage du Suivi de stage et autres activités (SCA) et les semaines blanches.

→ Une fiche de service « guépard » garantissant l'équité de traitement des en-

seignants quel que soit l'établissement.

→ Une gestion de l'emploi encore plus efficace : transformation des heures supplémentaires (HSA) en heures contrat, déclaration de postes vacants attractifs, possibilité de compléter son contrat dans le respect des règles de l'emploi, passerelles vers l'Éducation nationale.

→ Des mesures pour poursuivre le reclassement des enseignants et documentalistes en catégorie 3.

→ L'ouverture de concours par la Reconnaissance des acquis de l'expé-

rience professionnelle (RAEP) dans toutes les disciplines y compris en EPS, en nombre plus important, et avec une programmation sur 5 ans.

→ Une augmentation du nombre de Congés individuels de formation (CIF).

→ L'élargissement de l'indemnité kilométrique aux agents sur deux sites du même établissement.

→ Le dégel du point de la fonction publique pour une véritable augmentation des salaires.

→ Le paiement des CCF pour tous.



LA CFDT, UN CHOIX ÉVIDENT
VOTEZ CFDT !